

La violence psychologique : sa définition et sa représentation selon le sexe

Jocelyn Lindsay et Michèle Clément

Volume 11, numéro 2, 1998

Ils changent, disent-ils

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/058008ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/058008ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lindsay, J. & Clément, M. (1998). La violence psychologique : sa définition et sa représentation selon le sexe. *Recherches féministes*, 11(2), 139–160.
<https://doi.org/10.7202/058008ar>

Résumé de l'article

Cet article présente les principaux résultats d'une étude qualitative portant sur les représentations de la violence psychologique selon le genre. Cette forme subtile de violence conjugale a fait l'objet de quelques études par le passé, principalement quantitatives. Plusieurs chercheurs et chercheuses ont en effet tenté de mesurer le concept et d'en dégager l'incidence. Dans le présent article, l'auteure et l'auteur retournent à un niveau de conceptualisation préalable et tentent de cerner sur un plan plus global le processus et les constituantes de cette forme de violence. Dans un premier temps, une revue des définitions de la violence psychologique tirées de recherches antérieures est présentée. Après un exposé des principaux aspects méthodologiques, une analyse des entrevues réalisées est articulée autour des trois constituantes d'une représentation sociale, en situant pour chacune d'elles les dispositions particulières caractérisant les répondantes et les répondants. À partir du matériel recueilli, une définition de la violence psychologique est ensuite proposée et l'article conclut en précisant l'éclaircissement conceptuel que permet cette définition.

La violence psychologique : sa définition et sa représentation selon le sexe

Jocelyn Lindsay et Michèle Clément¹

Le présent article expose les principaux résultats d'une étude qualitative portant sur les représentations de la violence psychologique selon le sexe. Cette forme subtile de violence conjugale a fait l'objet de quelques études par le passé, principalement quantitatives. Plusieurs chercheurs et chercheuses ont en effet tenté de mesurer le concept et d'en dégager l'incidence. Dans le texte qui suit, nous retournons à un niveau de conceptualisation préalable et tentons de circonscrire, sur un plan plus global, le processus et les constituantes de cette forme de violence. Dans un premier temps, une revue des définitions de la violence psychologique tirées des recherches antérieures est présentée. Après un exposé des principaux aspects méthodologiques, une analyse des entrevues réalisées est articulée autour des trois constituantes d'une représentation sociale, en situant pour chacune d'elles les dispositions particulières caractérisant les répondants et les répondantes. Nous proposons ensuite une définition de la violence psychologique à partir du matériel recueilli, pour enfin conclure en précisant l'éclaircissement conceptuel que permet cette définition.

Notre article s'inscrit dans la suite des travaux de recherche que poursuit notre équipe (Lindsay, Ouellet et Saint-Jacques 1991; Ouellet, Lindsay et Saint-Jacques 1993) dans le domaine de la violence conjugale. Depuis quelques années déjà, nous travaillons en partenariat avec des intervenantes et des intervenants qui sont à l'œuvre auprès des conjoints violents. Nous nous sommes intéressés, plus particulièrement, à l'évaluation de l'efficacité des programmes d'intervention québécois, et ce, en comparant les points de vue des conjointes avec celui des hommes abuseurs. D'ailleurs, les travaux de plusieurs chercheuses et chercheurs dans le domaine (Browning et Dutton 1986; Edleson et Gruzenski 1988; Eisikovitz et Edleson 1989) ont fait ressortir des différences importantes quant aux déclarations faites par l'homme et la femme d'un même couple. Tout comme ces personnes, nous avons remarqué que non seulement il n'y a pas de consensus quant aux déclarations de violence (et ce, plus particulièrement au temps «avant» du programme et au cours du suivi), mais que l'écart observé entre répondants et répondantes s'avère maximal lorsqu'il est question de violence psychologique². Alors que l'écart moyen entre les déclarations de violence des hommes et celles des femmes est de 1 pour 3, celui-ci passe de 1 pour 7 en ce qui concerne la violence psychologique. En effet, les femmes interrogées rapportent beaucoup plus d'incidents de violence psychologique que leur conjoint et, selon elles, cette forme d'abus persisterait

1. Nous tenons à souligner la contribution déterminante de notre collègue Francine Ouellet, décédée le 2 janvier 1998, à la recherche sous-jacente au présent article.

2. Le lecteur ou la lectrice particulièrement intéressés par le thème de notre article pourront aussi consulter les rapports de recherche suivants : Ouellet et al. (1996a et 1996b).

davantage que les autres formes une fois que le programme de traitement a cessé³.

Les résultats observés dans notre étude, conjointement avec ceux des études citées, nous ont amenés à nous questionner : en effet, il est clair que les hommes abuseurs sont capables d'arrêter l'abus physique pendant un programme de traitement (Ouellet, Lindsay et Saint-Jacques 1994). Par contre, pour maintenir leur contrôle sur leur partenaire, très souvent ils augmenteront leurs recours à d'autres formes d'abus, notamment à la violence psychologique. Dès lors, on peut se demander si la persistance de cette forme de violence est l'expression d'une transformation de la violence physique ou d'un manque de conscience des hommes quant au contrôle qu'ils cherchent à exercer, autrement dit, le reflet d'une société qui tolère certaines formes d'abus plus que d'autres. Ou encore, peut-on penser que les programmes, dans leur forme actuelle, sont davantage conçus pour agir sur la modification des comportements que sur celle des attitudes?

Bref, il y a des relations à établir entre les différentes formes d'abus certes, mais un questionnement s'impose au préalable quant à la violence psychologique elle-même. Plutôt que de tenter de répondre aux limites que pose la mesure de ce phénomène, nous croyons davantage en la nécessité d'aller chercher la perception des hommes abuseurs et des femmes victimes sur la violence psychologique exercée et vécue. Comme l'auteur d'un instrument de mesure bien connu, la *Conflict Tactics Scale*, nous estimons nécessaire de poursuivre ce travail sur le plan qualitatif (Straus 1990).

La recherche à la base du présent article avait pour objet de mettre en évidence les représentations sociales de la violence psychologique. Principalement, nous voulions connaître la ou les différentes définitions de celle-ci que se font des femmes et des hommes impliqués dans de telles situations ainsi que les manifestations que la violence psychologique peut prendre selon qu'elle est exercée ou vécue.

Après un bref retour sur les définitions ayant actuellement cours dans les écrits sur le sujet et l'exposé de quelques considérations d'ordre méthodologique, nous étudierons, à partir de trois questions clés rendant compte des représentations sociales, comment les hommes en traitement pour leurs problèmes de violence et leur conjointe se représentent et définissent la violence psychologique. Comment les femmes et les hommes ont-ils entendu parler de ce type de violence? Quelle image ces personnes se font-elles de la violence psychologique? Quelle est leur attitude envers ce type de violence? Nous terminerons notre article en proposant une définition de la violence psychologique élaborée à partir des propos recueillis au moyen d'entrevues qualitatives réalisées auprès de dix hommes abuseurs suivis en traitement et de neuf de leurs conjointes. Les principales manifestations de ce type de violence seront également discutées.

Une définition préliminaire de la violence psychologique

Au cours des vingt dernières années, les concepts de violence et d'abus⁴ ont considérablement évolué. En effet, d'abord orientés vers la notion d'agression

3. Pour plus de détails au sujet de ces résultats, le lecteur ou la lectrice peuvent consulter Ouellet, Lindsay et Saint-Jacques (1994).

4. Dans le domaine de la violence familiale, le terme « violence » renvoie habituellement à une agression physique, alors que le terme « abus » réfère à toutes les formes de comportements utilisés pour maintenir la peur et l'intimidation chez la victime ainsi que le contrôle et le pouvoir de l'abuseur.

physique, ils se sont progressivement élargis à des réalités telles que l'abus sexuel, le viol et la pornographie. À titre de forme distincte de l'agression interpersonnelle, on a aussi introduit, dans les années 80, le concept de «violence psychologique» (Garbarino, Guttman et Seeley 1986) également nommé «abus non physique» (Hudson et McIntosh 1981), «abus indirect» (Gondolf 1987), «abus émotionnel» (NiCarthy 1986), «cruauté mentale», «mauvais traitement émotionnel», «mauvais traitement psychologique», etc. Garbarino et ses collègues (1986) croient toutefois que le concept de *violence psychologique* est plus pertinent que les autres en ce qu'il inclut à la fois des aspects cognitifs et affectifs.

Selon plusieurs chercheuses et chercheurs, les relations maritales abusives se caractériseraient par une coexistence de la violence physique et de la violence psychologique (Follingstad *et al.* 1990; Walker 1984). Il est important de dire cependant que, si la première de ces formes est bien connue, il en va tout autrement de la seconde.

Le sous-développement des connaissances dans le domaine de la violence psychologique et l'absence de définition consensuelle ont en effet été soulignés à plusieurs reprises (Hart, Germain et Brassard 1987; Straus 1986). Outre cette difficulté due à la nouveauté comme telle du concept, il est aussi très difficile de réaliser des études en ce domaine en raison, notamment, de la prédominance du caractère subjectif de la notion de violence psychologique. Cette subjectivité s'exprime par le fait, entre autres, qu'un même comportement sera perçu par les uns comme abusif, par les autres, comme ne l'étant pas (Stein 1982; Raymond, Guilmann et Donner 1978). À cette première difficulté s'ajoute aussi le fait qu'il est bien plus facile de mesurer et d'évaluer les aspects physiques des actes de violence que de quantifier la peine subjective ressentie en raison d'un abus (Straus 1986; Walker 1984; Hart, Germain et Brassard 1987).

Malgré ces difficultés, on dispose d'un certain nombre d'assises dans le domaine de la violence psychologique, dont diverses tentatives de définition de celle-ci. Nous en reproduisons ici quelques-unes :

L'agression psychologique est une offense verbale ou une action qui abaisse une autre personne. Le mauvais traitement peut prendre la forme d'insultes ou de comportements qui amènent l'autre personne à se sentir coupable, contrariée ou humiliée (Stets 1991 : 98).

L'utilisation de mots, d'expressions, de gestes ou d'actes pour faire preuve de pouvoir de façon à abaisser la victime et à lui causer du tort (Thompson 1989 : 20).

Les termes d'abus psychologique ou non physique font référence à des comportements de coercition, de manipulation ou d'utilisation du pouvoir pour satisfaire les besoins d'une personne au détriment de ceux d'une autre personne (Walker 1984 : 27).

[E]lle consiste à dévaloriser l'autre comme personne, à l'humilier par des critiques ou des railleries, à utiliser des comportements primitifs (Gaudreau 1994 : 14).

Elle consiste à atteindre directement l'estime de soi de la victime (Larouche, 1987 : 43)

La violence psychologique va se traduire par le dénigrement de la femme en tant qu'individu, sa dévalorisation en tant que personne à part entière; c'est lui faire comprendre qu'elle ne vaut pas plus qu'un meuble. La violence psychologique peut encore se traduire par de l'indifférence, la négation de l'autre : faire comme si elle n'était pas là. C'est le refus d'entendre, d'écouter de recevoir l'autre (Lacombe 1990 : 31).

Toute action qui porte atteinte ou qui essaie de porter atteinte à l'intégrité psychique ou mentale de l'autre (son estime de soi, sa confiance en soi, son identité personnelle) (Welzer-Lang 1992 : 22).

L'abus émotionnel réfère à différentes sortes d'abus qui sont d'une nature émotionnelle plutôt que physique. Ceci peut inclure autant des abus verbaux et des critiques continues que des tactiques plus subtiles telles l'intimidation, la manipulation et les refus de montrer le plaisir ressenti (Engel 1990 : 10).

Comme on peut le constater, les définitions du concept de violence psychologique sont variées. À leur lecture, certains traits communs se dégagent toutefois. Le premier est que la violence psychologique n'implique pas de contacts physiques ni sexuels directs avec la victime. Cette particularité n'exclut pas le fait, cependant, que les contacts physiques et sexuels constituent des formes de violence susceptibles d'avoir, en parallèle, de graves répercussions psychologiques chez la victime (Thompson 1989).

L'association de la violence psychologique à des comportements particuliers est le deuxième trait commun à presque toutes ces définitions. Ces dernières, en outre, établissent, pour la majorité, un lien entre ces comportements et un impact émotionnel négatif chez la victime. De fait, une seule définition s'articule autour de la notion de «besoin» et plus précisément encore autour de la négation des besoins de la victime. Il n'est pas nécessaire de pousser très loin l'analyse pour comprendre qu'en dépit de l'emploi du terme «besoin», cette définition renvoie de façon implicite à l'idée de conséquences négatives pour la victime. C'est sans doute ce qui fait dire à Larouche (1987 : 43), une des premières au Québec à avoir écrit sur le sujet, que «l'agression psychologique consiste à atteindre directement l'estime de soi de la victime».

Nous retenons de ces définitions que la violence psychologique s'exprime par un acte volontaire qui n'implique aucun contact physique ni sexuel direct avec la victime mais ayant sur elle des conséquences émotionnelles ou physiques négatives. Ces comportements sont abordés plus bas, mais il importe surtout de retenir que ceux-ci relèvent d'un *processus conscient* chez l'abuseur (Hoffman 1984).

Cependant, même ainsi exprimée, la notion de violence psychologique reste incomplète. La dimension subjective doit aussi être considérée (Raymond, Gillman et Donner 1978; Straus 1986; Walker 1984; Hart, Germain et Brassard 1987) de même que la question des comportements. Cette dernière nécessite aussi un important travail de clarification.

Les études descriptives traitant de la problématique de la violence psychologique ont permis de relever certains comportements n'impliquant aucun contact physique ni sexuel direct avec la victime, mais ayant quand même sur elle des conséquences dévastatrices. Pour Kirkwood (1993), par exemple, la violence psychologique provoque la dégradation, la peur, l'*objectification*, la privation, la surcharge de responsabilité et la distorsion de la réalité subjective de la victime. Kirkwood (1993 : 50-51) définit l'*objectification* de la façon suivante :

«Elle se produit quand le comportement des abuseurs indique aux femmes victimes qu'elles sont perçues comme des objets ne possédant ni énergie, ni ressources, ni besoins, ni désirs» (notre traduction).

Pour Ganley (1981), la violence psychologique (*psychological battering*) s'articule plutôt autour de cinq catégories d'attitudes et de comportements : 1) la menace (de se suicider, de faire du mal, d'enlever les enfants, etc.); 2) la coercition ayant souvent pour objet la dégradation de l'autre (l'obliger à avaler des mégots, à lécher le plancher, etc.); 3) le contrôle des activités de la victime (les heures de sommeil, le nombre de repas, les relations sociales, l'accès à des ressources financières, etc.); 4) la manipulation de l'estime des autres par l'entremise du déni des idées ou des émotions de la victime; 5) les actions intentionnelles visant à la menacer (jouer avec un couteau, rouler à une vitesse excessive en automobile, etc.).

Dans une de ses premières études sur le sujet, l'Américaine Walker (1979) mettait en évidence quatre catégories de comportements propres à l'abus psychologique, soit la privation économique, l'humiliation sociale, l'isolement social et la violence verbale. La perte de contrôle sur sa vie et l'impuissance seraient le résultat commun à ces quatre catégories de comportement. Plus tard, à partir de son expérience clinique auprès de femmes violentées, Walker (1984) raffina sa conception des comportements de l'abus psychologique en les reformulant de la façon suivante : 1) accuser la victime d'avoir des comportements inappropriés; 2) l'accuser d'infidélité et errer dans la description de ses supposées activités sexuelles extraconjugales; 3) l'obliger à des pratiques sexuelles contre son gré en la traitant de prude; 4) la menacer de lui retirer tout soutien financier; 5) la blâmer de sa non-contribution financière au ménage; et 6) la priver d'un sentiment de bien-être en la traitant comme une enfant.

Dans une autre étude américaine ayant pour objet de découvrir les composantes de l'abus psychologique, Thompson (1989), dont la démarche s'appuyait sur la théorie ancrée (*grounded theory*), est aussi parvenue aux conclusions suivantes :

- 1) les composantes de l'abus psychologique sont l'*intimidation*, l'*humiliation*, la *privation*, la *manipulation* et le *contrôle* d'une autre personne, lesquelles peuvent causer des blessures émotionnelles aussi bien par l'utilisation d'assauts physiques que par l'abus verbal et le recours à d'autres expériences dévalorisantes;
- 2) le contrôle est la base du processus de l'abus psychologique et le thème unifiant les composantes;
- 3) l'abus psychologique est un processus conscient de contrôle des autres par l'entremise de la dévalorisation.

Enfin, au Québec, Larouche (1987) et Lacombe (1990) ont mis en relief, outre quelques-uns des comportements les plus souvent cités, l'*indifférence* comme pouvant être aussi une manifestation de la violence psychologique; peu d'auteurs ou d'auteures avant elles ont fait mention de cette dimension. Il semble, par ailleurs, que la forme de violence la plus destructrice serait le ridicule. Follingstad et ses collègues (1990) croient en effet que ce type d'abus atteint profondément l'estime que la victime a d'elle-même et ses capacités à se sentir bien avec les autres. Cette conclusion rejoint en partie celle de Kirkwood (1993), à savoir que le message central de la violence psychologique est que la victime comme individu ne vaut rien, qu'elle a moins de valeur que les autres êtres humains et qu'elle est inutile.

Hart et Brassard (1987) ont longuement décrit les difficultés qu'il y a à séparer les conséquences découlant de l'abus psychologique de celles qui proviennent de l'abus physique. Selon eux, qui travaillent dans le domaine des services sociaux à l'enfance aux États-Unis, il est assez clair que les deux formes de violence sont susceptibles d'avoir des conséquences similaires chez l'enfant.

Plusieurs femmes rencontrées en entrevue dans le cadre d'études qualitatives affirment toutefois que la violence psychologique est la forme d'abus la plus douloureuse, particulièrement lorsqu'elle est vécue dans une situation de vie maritale (Walker 1984; Ferraro 1979; NiCarthy 1986; Yllö et Bograd 1988). La destruction d'un objet personnel ou d'un animal appartenant à la conjointe serait, parmi toutes les formes de cette violence, celle qui serait ressentie le plus durement par la victime (Follingstad *et al.* 1990).

Dans cet ordre d'idée, Ferraro (1979) a documenté le processus par lequel la violence psychologique entraînait des effets négatifs chez la victime. Il a ainsi observé que celle-ci avait d'abord des effets débilissants sur l'estime des femmes qui en étaient victimes. Cette perte d'estime se traduirait à son tour par une diminution des capacités à faire face à la relation abusive et, par conséquent, à s'y soustraire. Au même titre que l'abus physique, l'abus psychologique dynamiserait donc, lui aussi, le cycle de la violence. Thompson (1989) a bien exprimé cette difficulté en soulevant que le plus grand danger de l'abus psychologique était l'immobilisation de la femme à l'intérieur de la relation abusive et que, le cas échéant, le déni et la dissociation étaient des stratégies de survie.

Pour Hoffman (1984), la violence psychologique aurait pour effet d'amener finalement la victime à accepter le message que l'abuseur lui envoie. La répétition constante d'un même message et une humiliation répétitive jumelées occasionneraient un changement de perception chez cette dernière. Le plus longtemps la relation abusive durerait, le plus profondément les femmes accepteraient l'évaluation et l'image qu'on leur renvoie d'elles-mêmes.

Le corpus des connaissances dans le domaine de la violence psychologique est donc limité. Les définitions avancées sont incomplètes, alors que les comportements suggérés n'ont jamais fait l'objet d'un repérage exhaustif : ce sont ces limites, entre autres, qui ont orienté notre démarche.

Les éléments de méthodologie

La méthodologie privilégiée pour notre étude est de nature qualitative et s'inspire d'une épistémologie constructiviste. Au total, dix-neuf entrevues en profondeur ont été réalisées : dix auprès d'hommes abuseurs et neuf auprès de leur conjointe. Il s'agit en fait de neuf couples et d'un homme seul dont la femme ne s'est pas présentée à l'entrevue. Le recrutement s'est fait directement auprès des usagers des ressources d'aide pour hommes violents, soit trois organismes distincts. Au Québec, on comptait au moment de l'étude près de 30 groupes communautaires offrant une telle forme d'aide. Les intervenants en place faisaient le premier contact auprès des hommes en traitement et auprès de leur conjointe.

Pour étudier les représentations que les hommes et les femmes se font de la violence psychologique, nous avons élaboré un guide d'entrevue permettant de rendre compte des trois grandes constituantes de toute représentation sociale, à savoir l'information, le champ de représentation ou l'image et l'attitude (Moscovici 1972). Le guide utilisé consistait en douze questions, lesquelles permettaient de spécifier davantage le thème discuté. Dans le contexte de la population étudiée, les entrevues avec les hommes mettaient l'accent sur la violence psychologique

exercée et celles avec les femmes, sur la violence psychologique vécue. On trouve dans la note de bas de page le schéma d'entrevue auprès des femmes⁵.

Les entrevues avec des hommes ont été réalisées auprès de ceux qui se sont présentés à une entrevue d'accueil dans un des trois organismes visés. Des intervieweurs ont été formés à cet effet; les entrevues ont eu lieu principalement dans les locaux des organismes où ils venaient chercher de l'aide. Quant aux conjointes, elles étaient rencontrées par une intervieweuse, au lieu de leur choix.

Nous avons par la suite procédé par analyse de contenu (L'Écuyer 1985; Deslauriers 1991). Il s'agit d'une analyse du type représentationnel, axée sur la présence et non la fréquence des idées émises. La classification du contenu des entrevues en fonction des unités de sens nous est apparue la plus pertinente. L'unité d'analyse privilégiée a été le type de comportement impliqué dans la situation de violence psychologique rapportée. Ces unités de sens ont par la suite été regroupées en fonction de leur analogie en catégories mutuellement exclusives. Parmi les catégories établies, bon nombre étaient entièrement assimilables aux comportements de violence psychologique tels qu'ils sont présentés dans les écrits recensés, mais d'autres catégories se sont révélées entièrement nouvelles et n'avaient, à notre connaissance, jamais été mentionnées par le passé.

La première analyse de chacune des entrevues permettait ensuite la constitution de deux corpus distincts, par le regroupement des entrevues menées auprès des hommes et des femmes. La recherche des similitudes et des différences entre ces deux corpus a été centrale. L'analyse des entrevues réalisées s'organise autour des trois constituantes d'une représentation sociale, soit l'information, l'image et l'attitude en situant, pour chacune d'elles, les dispositions particulières caractérisant les hommes et les femmes.

5. Le schéma d'entrevue était constitué des questions suivantes :

- Q. 1 Le terme « violence conjugale » vous dit quoi?
- Q. 2 Existe-t-il, ou connaissez-vous d'autres formes de violence que la violence physique?
- Q. 3 Avez-vous déjà entendu parler, lu quelque chose ou vu une émission qui parlait de violence psychologique?
- Q. 4 Dans vos propres mots, pouvez-vous me dire ce qu'est la violence psychologique [IMAGE]?
- Q. 5 Avez-vous déjà été placée en situation de violence psychologique [IMAGE] ?
 - Pouvez-vous me raconter une situation où vous avez vécu de la violence psychologique?
 - Comment avez-vous réagi?
 - Avez-vous vécu de la violence psychologique dans d'autres situations? Pouvez-vous me les raconter?
 - Comment avez-vous réagi?
- Q. 6 Quelles sont les circonstances qui amènent votre conjoint à être psychologiquement violent envers vous?
- Q. 7 Comment vous sentez-vous face à la violence psychologique que vous vivez? Pouvez-vous me parler de ce que vous ressentez?
- Q. 8 Comment les femmes devraient-elles réagir en situation de violence psychologique? Pourquoi devraient-elles réagir de cette façon? (ATTITUDE)
- Q. 9 Comment expliquez-vous qu'on en arrive à être violent psychologiquement? [ANCRAGE? ATTITUDE?]
- Q. 10 Y a-t-il des événements, des situations ou d'autres thèmes importants que vous aimeriez aborder et qui sont en lien avec ce que vous pensez ou ce que vous ressentez face à la violence psychologique?

L'information des hommes et des femmes sur la violence psychologique

L'*information* renvoie à la somme des connaissances dont un individu dispose à propos d'un sujet donné. À cet égard, les répondantes et les répondants ne sont pas informés sur la violence psychologique à partir des mêmes sources. Les seconds l'ont surtout été par les programmes de traitement pour conjoints violents, alors que les premières ont plutôt été renseignées dans le cadre de relations privées (amies, connaissances) et professionnelles (visite au médecin). Il va de soi, par conséquent, que la nature de l'information reçue par ces deux groupes est différente en nature et en contenu.

Toujours en rapport avec l'information, nous avons aussi fait ressortir que les situations connues durant l'enfance se présentent comme la principale cause perçue du devenir violent d'un individu, et ce, tant pour les hommes que pour les femmes. Les deux groupes, cependant, ne partagent pas la même vision quant aux facteurs expliquant les comportements violents. Ainsi, les femmes considèrent que ce sont les caractéristiques personnelles d'un individu – le fait, par exemple, qu'il se sente incapable ou frustré – qui influent sur son devenir violent. Les hommes, eux, imputent plutôt les comportements violents aux situations de vie dans lesquelles se retrouve l'individu (il est trompé par sa femme, il manque d'argent, etc.). Sur cette question, les deux groupes se situent donc aux deux pôles du mouvement du balancier allant de l'intériorité à l'extériorité des caractéristiques. Ce constat est très important, car il introduit une distinction qui, petit à petit, s'insinuera pour créer entre les hommes et les femmes un véritable clivage quant à l'importante question de l'intentionnalité ou non des gestes violents.

Le champ de représentation de la violence psychologique

Le *champ de représentation* est un autre élément constitutif d'une représentation sociale. Contrairement à l'information, il est cependant beaucoup plus abstrait et difficile à circonscrire dans la mesure où il se réfère à l'organisation et à l'ordre qu'un individu attribue aux connaissances qu'il possède sur un sujet donné. Ce processus d'ordonnement se soldera par une «image» évocatrice de l'objet de représentation.

En partant de la définition spontanée qu'en donnent les répondants et les répondantes, nous avons pu, en effet, repérer deux images clés de la représentation de la violence psychologique, à savoir que : 1) la violence psychologique est un *comportement* (première image), principalement de dégradation; et que 2) ce comportement a un *effet négatif* (seconde image) sur la personne vers qui il est dirigé.

Au total, treize comportements de violence psychologique ont ainsi été mis en évidence. En ordre d'importance, il s'agirait de la *dégradation*, du *contrôle*, de l'*intimidation*, du *blâme*, de la *menace*, de la *privation intentionnelle*, de la *surrresponsabilisation* et de la *déresponsabilisation*, de la *simulation de l'indifférence*, de la *manipulation*, de la *négation d'un état ou d'une condition*, de la *bouderie*, de l'*agression des enfants* et, en dernier lieu, du *harcèlement*. Exceptions faites de la *manipulation* et de l'*agression des enfants*, tous ces comportements ont été rapportés par les deux groupes étudiés, mais toujours dans des proportions supérieures en ce qui concerne les femmes.

Nous avons observé plus de convergence dans les propos des répondants et des répondantes par rapport aux comportements suivants : le *harcèlement*, la *simulation de l'indifférence*, la *dégradation*, la *bouderie*, la *surrresponsabilisation* ou la *déresponsabilisation* et l'*intimidation*. Il est utile de relever ici que ces

comportements s'associent à une dynamique où l'abuseur cherche à priver la conjointe de ses moyens habituels.

Les comportements qui font l'objet d'une moins grande convergence sont la *privation intentionnelle*, le *contrôle*, la *menace*, la *négation d'un état ou d'une condition* et le *blâme*. Enfin, l'*agression des enfants* et la *manipulation* qui n'ont été relevées que dans le corpus des femmes deviennent de ce fait deux comportements reflétant une absence totale de convergence. Tous ces comportements, pour lesquels on observe un plus grand écart entre les réponses des femmes et des hommes, traduisent une dynamique où l'abuseur se conduit comme s'il était affranchi des besoins de sa conjointe.

Il est nécessaire de souligner que, si les hommes et les femmes précisent sensiblement les mêmes comportements de violence psychologique, les *réalités* englobées par plusieurs (les champs de représentation) ne sont pas forcément les mêmes. Ainsi, quand les hommes parlent de «contrôle», c'est essentiellement pour se justifier en indiquant que leur conjointe les mettait en situation de devoir la contrôler. La plupart des hommes ayant rapporté des incidents d'*intimidation* ont également décrit des éléments de justification fournissant le rationnel les ayant poussés à agir de la sorte.

Pour la catégorie comportementale *blâme et accusation*, il est intéressant de souligner que la majorité des incidents rapportés par les femmes se trouvent du côté du *blâme*, alors que ceux qui ont été relatés par les hommes concernent davantage l'*accusation* de la conjointe. Cette distinction est importante du fait qu'en *accusant* on signale à l'autre qu'il ou elle est coupable, tandis qu'avec le *blâme* on formule plutôt à son intention un jugement défavorable. Par ailleurs, bien que la *surreponsabilisation* ou la *déresponsabilisation* quant aux tâches ménagères soit un comportement pour lequel les hommes et les femmes semblent être en accord, il n'en est pas de même en ce qui concerne la *surreponsabilisation parentale* (le conjoint ne s'engage pas avec les enfants, ne prend pas de responsabilités en ce qui regarde les soins aux enfants, etc.) qui n'intervient que dans le discours des femmes. La *surreponsabilisation parentale* s'organise, jusqu'à un certain point, autour d'une vision stéréotypée du rôle de la femme dans la famille, à savoir que c'est à elle qu'incombe l'éducation des enfants.

Par ailleurs, si l'on tient pour acquis qu'un nombre élevé d'incidents témoigne du sérieux et de l'importance que l'on accorde à un champ de référence donné, et donc à un comportement de violence psychologique donné, nous pouvons affirmer que la *privation intentionnelle* n'est pas à proprement parler un comportement de violence psychologique pour les hommes. En effet, les femmes rapportent au total 34 incidents de ce comportement comparativement à un incident seulement chez les hommes. Pour ce qui est de l'*agression des enfants* et de la *manipulation*, aucun incident n'a été rapporté dans le corpus des hommes, comparativement à 5 et à 15 incidents respectivement dans celui des femmes.

L'analyse comparative des champs de référence comportementaux et celle du nombre d'incidents combinées nous permettent de distinguer quatre grandes catégories de comportements qui nous informent du degré de consensus entre les hommes et les femmes. Nous pouvons donc distinguer que la *dégradation*, la *simulation de l'indifférence* ainsi que la *bouderie* sont des comportements qui font référence à des réalités communes. À l'inverse, les comportements de violence psychologique traduisant le plus grand écart entre les hommes et les femmes sont par ordre d'importance : la *menace*, la *privation intentionnelle*, la *négation d'un état ou d'une condition*, la *manipulation* et l'*agression des enfants*. Ces deux derniers comportements se démarquent encore plus des autres comportements précédents du fait qu'ils n'ont été rapportés que par les femmes et ne semblent

pas, par conséquent, faire partie du cadre de référence des hommes. On se trouve donc ici devant deux comportements où il y a absence totale de consensus entre les hommes et les femmes.

Enfin, pour ce qui est des autres comportements, les résultats sont moins tranchés, plus nuancés. Quand il s'agit par exemple de *contrôler*, de *blâmer* et de *surrresponsabiliser* ou de *dérresponsabiliser*, les hommes et les femmes parlent généralement de la même chose, mais rapportent un nombre d'incidents différent. C'est l'inverse qui se produit pour l'*intimidation* et le *harcèlement*; on parle alors de réalités différentes tout en rapportant un nombre d'incidents comparable.

Sur un plan plus général cette fois, ce sont les comportements les moins consensuels qui présentent l'écart sémantique le plus important. Cette donnée de l'étude est très importante, car elle met en place un des rationnels devant guider l'intervention auprès des conjoints violents. Il est nécessaire, en effet, que ces derniers soient sensibilisés aux multiples directions que peuvent prendre leurs comportements violents. Les intervenants doivent aussi être conscients que lorsqu'un homme parle d'*intimidation* et de *menace*, par exemple, il ne vise pas forcément la même réalité que celle dont nous entretenons sa conjointe lorsqu'elle emploie les deux mêmes termes.

Cela nous amène à souligner l'intérêt que représente le repérage que nous avons fait des champs de référence propres aux treize comportements de violence psychologique. Ceux-ci se présentent en effet comme autant d'éléments susceptibles d'être repris dans le cadre de l'élaboration d'un instrument de mesure de la violence psychologique.

Une dernière conclusion concernant les comportements de violence psychologique est le fait qu'ils s'organisent autour d'une vision très stéréotypée du rôle que doit prendre la femme au sein de la famille et de la société. C'est par centaines que l'on pourrait extraire du corpus les exemples où la *dégradation*, le *dénigrement*, l'*humiliation*, etc., ont comme objet le rôle de mère, d'épouse, d'amante, etc. Tous ces exemples montrent finalement l'enracinement très profond des hommes dans leur rôle traditionnel et le rôle traditionnel auquel ils souhaitent voir se conformer leur conjointe. Ce résultat, s'il n'est pas étonnant, reste toutefois capital; encore une fois, il témoigne de l'importance qu'il y a à travailler sur les perceptions stéréotypées que les hommes et les femmes ont de leurs rôles respectifs.

Bien que cette vision traditionnelle des rôles des hommes et des femmes ait été maintes fois soulignée par d'autres spécialistes de la recherche et de l'intervention, «[e]ncore récemment, l'affirmation voulant que les hommes violents diffèrent des hommes non violents en rapport à leurs croyances vis-à-vis les rôles des femmes et des hommes n'avait pas été testée avec des données empiriques» (Johnson 1996 : 158). Pour vérifier cette affirmation, Smith (1990) a effectué une enquête comprenant un échantillon aléatoire de 600 femmes vivant à Toronto. L'analyse des résultats a permis de conclure que les hommes souscrivant à des croyances traditionnelles et possédant des attitudes appuyant la violence envers les femmes dans la famille ont plus de probabilités d'être violents envers leur conjointe que les hommes possédant des valeurs égalitaires.

L'attitude envers la violence psychologique

La dernière constituante des représentations sociales étudiée est l'*attitude*, et ce, principalement sous les angles de sa dimension émotionnelle, de la prédisposition à l'action et de sa dimension normative. C'est dans ce contexte qu'il a été possible de faire ressortir, en rapport avec la première de ces dimensions, que les femmes présentent, devant la violence psychologique, des

états émotionnels beaucoup plus intenses et sérieux que ceux qui sont exprimés par les hommes. Ainsi, les répondantes sont plus nombreuses à éprouver des sentiments de culpabilité que les répondants et elles vivent également de nombreuses pertes (de joie de vivre, d'autonomie, de confiance) comparativement à ces derniers. On relève que certains hommes semblent néanmoins désespérés au point d'avoir des idées suicidaires. Il reste tout de même que la plupart disent éprouver des malaises (ne pas se sentir bien) sans plus de précisions. Il faut ici rappeler que, pour ce thème des états émotionnels quant à la violence psychologique, la question posée aux hommes avait trait à la violence exercée et celle aux femmes, à la violence vécue.

Deux points névralgiques sont par ailleurs ressortis sur les circonstances à l'origine des incidents de violence psychologique que nous avons explorés à titre de facteurs prédisposant à l'action. Le premier consiste à croire qu'il n'y a aucune circonstance particulière à l'origine des incidents violents, toute circonstance étant par ailleurs un bon prétexte au passage à l'acte. Le second nous renvoie plutôt à l'idée que c'est le manque de soumission de la conjointe qui déclenche chez l'abuseur des réactions violentes. Dans cette éventualité, on voit revenir en force la question du *contrôle* qui, en importance, est le second comportement désigné par les répondants et les répondantes après la *dégradation*. Sur le plan des représentations, cela signifie concrètement que le contrôle est pensé en termes de réaction plutôt que comme facteur conduisant à la violence. En d'autres mots, ces personnes n'envisagent pas le contrôle comme un geste libre et gratuit dans le but d'assujettir la conjointe mais plutôt comme la réponse, quoique plusieurs la jugent excessive, à ce qui est déjà mis en place par la conjointe. De nouveau, on voit donc s'opérer le glissement : l'abuseur ne peut être responsable de sa violence puisqu'elle est due à des conditions qui lui sont extérieures. Cela dit, il n'en demeure pas moins que le contrôle est un élément central, sinon le principe directeur de la dynamique de la violence. C'est de cette idée que Walker (1979) tente de rendre compte lorsqu'elle dit que le contrôle est le thème unifiant entre les différentes composantes (ou comportements) de l'abus psychologique.

Sous l'angle des prédispositions à l'action, la question de la réaction des femmes durant les incidents de violence psychologique a également retenu l'attention. C'est sur ce thème, en fait, que les divergences se sont révélées les plus importantes. Ainsi, tandis que les premières disent «se taire», «se refermer» et «acheter la paix», les hommes ont plutôt l'impression, eux, que leur conjointe «se rebelle», «se fâche» et «pique des crises». Un si grand écart permet d'insister sur l'importance qu'il y a à mieux comprendre et mieux circonscrire les représentations que se font les hommes et les femmes de la violence psychologique et, plus particulièrement encore, les comportements qu'elle met en scène. Cet écart nous fait supposer que ce n'est pas à partir du même univers sémantique que les hommes et les femmes parlent de la violence psychologique.

Enfin, dans cette section consacrée à la prédisposition à l'action, nous avons aussi traité de l'importante question de l'*intentionnalité* des gestes de violence. Comme nous l'avons vu, il semble coexister sur ce plan des visions contradictoires dans chacun des groupes étudiés. Par exemple, certaines femmes disent que les gestes violents de leur conjoint sont étroitement liés à son état de fatigue ou au fait qu'il soit «tout croche en dedans» et que, par conséquent, il ne peut en être entièrement responsable. Pour la plupart des répondantes, cependant, le conjoint est responsable et conscient des gestes qu'il fait.

Cette ambivalence quant au rôle joué par l'intentionnalité dans les gestes de violence psychologique s'observe aussi dans le corpus des répondants, exception faite toutefois qu'une majorité d'entre eux, contrairement aux

répondantes, attribuent un caractère inéluctable aux gestes violents, donc une non-intentionnalité de leur part («c'est une maladie», «je tombe dans les bleus», etc.).

Lorsqu'on met en relation ce résultat de notre étude, c'est-à-dire l'attribution d'un caractère non intentionnel à la violence, avec les résultats rapportés un peu plus tôt quant à la façon dont on explique sur un plan très général le fait qu'un individu soit violent – entendu ici au sens large et impersonnel – il est possible de dégager la tendance suivante : lorsque les femmes parlent de la situation de violence psychologique dans laquelle elles sont impliquées, elles reconnaissent plus facilement l'intentionnalité des gestes violents dirigés contre leur personne qu'elles ne le font lorsque les situations dont elles parlent ne les concernent pas. En contrepartie, peu importe le fait que les hommes parlent de situations personnelles ou non, ils n'envisagent à peu près jamais le caractère intentionnel de la violence. Ce résultat se vérifie également dans l'étude qualitative menée par Hearn (1995).

En rapport avec l'attitude, la dimension normative est le dernier aspect auquel nous nous sommes intéressés. C'est dans ce contexte, notamment, que l'on a cherché à savoir comment les répondantes et les répondants croyaient qu'une femme en situation de violence psychologique devait réagir. Pour les femmes, cette réaction devrait être d'aller vers l'extérieur et de demander de l'aide. Pour les hommes, au contraire, elle devrait laisser aller, chercher à comprendre ce qui se passe et rester auprès du conjoint en attendant que la secousse passe. On voit bien le glissement qui s'opère de nouveau dans l'attitude du conjoint vers une conception traditionnelle du rôle des femmes, c'est-à-dire que leur renoncement et leur abnégation sont un mal nécessaire... au mieux-être de la famille.

Si l'on résume maintenant brièvement les principaux résultats exposés jusqu'à maintenant, la représentation sociale que les hommes et les femmes se font de la violence psychologique en contexte conjugal s'organise autour de deux images : un *comportement* et un *effet négatif*. Au nombre de treize, les comportements de violence psychologique peuvent être actifs ou passifs, directs ou indirects. Le fil qui les relie les uns aux autres est le rôle traditionnel des femmes, c'est-à-dire que le plus souvent ils entrent en scène lorsque la femme s'éloigne ou s'affranchit de ce rôle («elle veut travailler», «elle ne prend pas suffisamment soin de enfants», «elle ne fait pas de bons repas», «elle n'attend pas son homme»), lorsqu'elle assume seule ses besoins (sortir seule) ou encore définit des besoins qui dépassent le cadre étroit de la famille (vouloir voir ses amies, suivre des cours, etc.). En ce sens, on ne peut ignorer le fait que la représentation de la violence psychologique est à l'image des rapports sociaux de genre. C'est du moins ce que suggère Abric lorsqu'il dit des représentations «qu'elles sont une vision fonctionnelle du monde qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de références, donc de s'y adapter et de s'y définir une place» (Abric 1994 : 13). Il est aussi apparu que les femmes présentent, devant la violence psychologique, des états émotionnels plus intenses que ceux qui sont exprimés par les hommes.

De notre incursion dans l'univers des représentations sociales de la violence psychologique selon le sexe, on doit retenir finalement les deux clivages principaux. Le premier relève des distinctions s'opérant dans l'univers sémantique des hommes et des femmes quant à certains comportements de violence psychologique. Enfin, plus important encore est le clivage qui les spécifie quant à l'origine des comportements violents. Pour les répondantes, les causes des comportements violents se trouvent dans l'homme violent qui demeure, selon elles, par surcroît conscient des actes qu'il commet. Pour les

répondants, les causes sont plutôt extérieures et l'acte violent répond, d'après eux, à un rouage indépendant de leur volonté. La question de fond qui se pose ici est donc celle de la responsabilité de la violence. En cela, ce noyau dur de la représentation des hommes nous semble au cœur du problème.

La définition de la violence psychologique

La définition que nous proposons de la violence psychologique intègre la totalité de l'information contenue dans le corpus de l'étude et n'ajoute aucun terme, aucune notion ni même aucune idée qui n'ait été au préalable inscrit dans ce corpus. Voici cette définition :

La violence psychologique en contexte conjugal est un comportement intentionnel et répétitif qui s'exprime à travers différents canaux de communication (verbal, gestuel, regard, posture, etc.) de façon active ou passive, directe ou indirecte dans le but explicite d'atteindre (ou de risquer d'atteindre) l'autre personne et de la blesser sur le plan émotionnel.

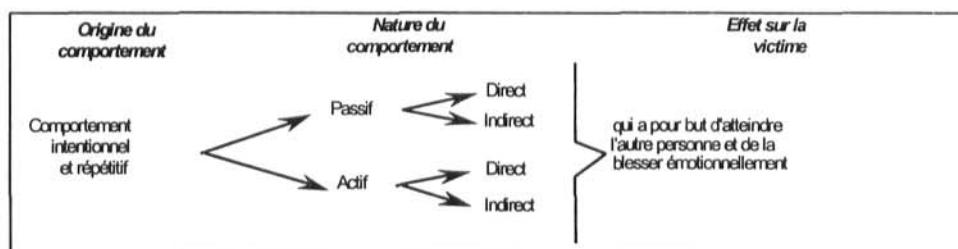
Elle repose, dans un premier temps, sur l'origine (*intentionnalité, répétition*) et sur la nature du comportement de la personne violente. Selon nous, ces comportements sont forcément intentionnels et répétitifs et peuvent être, selon les cas, *actifs* ou *passifs*, *directs* ou *indirects*. Voici le sens qu'il faut donner à chacun des termes et des attributs précédents :

- **Comportement** : un comportement se réfère à l'ensemble des réactions verbales ou non verbales objectivement observables chez un individu dans un contexte donné. On dira de ce comportement qu'il est :
 - *spécifique* : en ce sens qu'il n'est pas uniquement un signe prémonitoire de la violence physique, qu'il est une entité indépendante des autres formes de violence;
 - *intentionnel* : lorsque la personne qui est à l'origine du comportement connaît l'effet négatif que celui-ci entraîne chez la personne vers qui il est orienté (par exemple, lui faire de la peine, l'humilier, etc.);
 - *répétitif* : lorsque la violence psychologique vécue en contexte conjugal s'organise autour d'un processus comportemental répété, c'est-à-dire que la personne qui violente *maintient et reproduit* à dessein le ou les comportements lui permettant d'atteindre l'autre;
 - *actif* : lorsque le comportement est de l'ordre de l'agir, de l'effectif (par exemple menacer quelqu'un ou le ridiculiser);
 - *passif* : lorsqu'il s'agit d'un comportement par omission, qui n'est pas de l'ordre de l'agir (par exemple ignorer l'autre);

- **direct** : lorsque le comportement se produit sans intermédiaire, qu'il va droit à la personne de façon claire ou voilée (par exemple harceler quelqu'un);
- **indirect** : lorsque le comportement s'accomplit à travers un intermédiaire, individu (amis ou amies, famille) ou objet (par exemple ignorer les amis ou amies de quelqu'un parce qu'on est en colère contre lui et qu'on veut le rendre mal à l'aise ou donner des coups sur les murs, faire claquer les portes pour manifester sa colère contre l'autre).

Figure 1

Illustration schématique de la violence psychologique en contexte conjugal



La figure 1 rend compte des principaux éléments de cette définition de la violence psychologique.

La violence psychologique en contexte conjugal consiste donc en un comportement spécifique qui est *obligatoirement* intentionnel et répétitif ainsi que passif ou actif et direct ou indirect. De plus, pour être jugé violent sur le plan psychologique, ce comportement doit avoir pour effet d'atteindre (ou de risquer d'atteindre) l'autre personne et de la blesser émotionnellement. En dernière instance, c'est la poursuite de cet objectif qui a le plus de poids dans le processus comme tel de la violence psychologique, car c'est lui qui détermine la nature des comportements qui seront choisis par l'agresseur.

En effet, prenons l'exemple d'une personne amoureuse. Cette dernière peut avoir devant l'être aimé un comportement *intentionnel* et *répétitif* qui, selon les circonstances sera *actif* ou *passif*, *direct* ou *indirect*, mais qui, dans tous les cas, aura pour but de faire plaisir à l'autre personne et de la rendre heureuse. Ainsi, on voit bien que ce ne sont pas l'origine et la nature des comportements qui sont déterminantes, mais bien l'objectif visé par ces comportements.

De plus, il est important de ne pas confondre la dynamique de violence psychologique en contexte conjugal avec des situations de violence psychologique attribuables à des réactions émotionnelles très vives (être en colère contre quelqu'un) ou encore à des situations de légitime défense. Les comportements violents se produisant en contexte conjugal sont répétitifs et sont orientés dans toutes les sphères de la vie d'un individu, ce qui n'est généralement pas le cas des autres situations de violence⁶.

6. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a qu'en contexte conjugal que la dynamique de violence psychologique soit persistante. Sans plus, nous voulons plutôt insister sur le fait qu'en contexte

Par exemple, on peut chercher à nuire professionnellement à quelqu'un et entreprendre tout ce qui est nécessaire pour y parvenir : salir sa réputation, le discréditer aux yeux des autres, s'appropriier à tort ses réalisations, etc., mais ne jamais s'intéresser à ce qui touche à sa vie familiale et affective. En d'autres termes, dans ce genre de situation, les moyens et les buts visés sont circonstanciels. Une fois que le résultat recherché est atteint, le processus comme tel de violence psychologique cesse. Il en est autrement de la violence psychologique en contexte conjugal où les cibles d'actions sont multiples. C'est en effet sur tous les plans que l'agresseur agit et les atteintes, pour la victime, sont forcément multiples. Cela nous amène vers un autre élément de la définition de violence psychologique qui est très important, à savoir le but poursuivi : *atteindre l'autre personne et la blesser émotionnellement*.

La définition de la violence psychologique à laquelle nous sommes parvenus traduit, concrètement, la séquence brute du geste violent. Cette dernière prend son sens, toutefois, dans une *dynamique interactionnelle* beaucoup plus large qui s'organise essentiellement autour de l'*intentionnalité* de la personne à l'origine du comportement violent, de la *répétition* des gestes violents et de la *subjectivité* de la personne vers qui sont orientés ces comportements. Voici à quoi fait référence chacun de ces termes :

1) la *subjectivité* : pour considérer qu'une personne est violentée sur le plan psychologique, il faut *qu'elle ait exprimé par le passé, à l'individu qui a eu un comportement jugé violent à son égard, le fait qu'elle était émotionnellement atteinte par ce comportement ou, à tout le moins, ait eu des réactions ou des manifestations quant à ce comportement qui ne laissent aucun doute quant au fait qu'elle était atteinte* (silence, évitement, syndrome dépressif, pleurs, etc.). L'expression ou la manifestation de cette subjectivité est déterminante dans le processus qui nous intéresse, car, comme nous l'avons souligné plus haut, ce qui est perçu comme violent par les uns n'est pas forcément ce qui est perçu comme violent par les autres. On ne doit pas oublier ici cependant que, si la *subjectivité* est un élément important de la dynamique de la violence psychologique en contexte conjugal, elle n'intervient pas forcément toujours de la même façon dans les différentes situations de violence psychologique;

2) l'*intentionnalité* : pour qu'une personne soit jugée violente sur le plan psychologique, *il faut qu'elle connaisse le malaise que son comportement crée chez l'autre et qu'en dépit de cette connaissance elle refuse d'y prêter attention ou de le considérer*;

3) la *répétition* : enfin, c'est *la répétition des gestes exprimés comme violents par la personne vers qui ils sont dirigés, et reconnus comme tels par la personne qui en est à l'origine, qui fait le pont entre la subjectivité de la victime et l'intentionnalité de l'abuseur et qui donne à la relation existant entre les deux sa dynamique de violence psychologique*⁷. L'exemple suivant illustre la façon dont interviennent les trois éléments constitutifs de cette dynamique interactionnelle. Imaginons le cas d'une femme qui dit à son conjoint : «Ce que tu fais me dérange et me blesse» et que ce commentaire n'entraîne à son égard aucun changement

conjugal la violence psychologique comporte nécessairement une dynamique répétitive et continue.

7. La notion d'*intentionnalité* se présente en outre comme une voie prometteuse dans la réflexion théorique à faire sur les liens existants entre la violence psychologique faite aux femmes et la violence psychologique faite aux enfants. Nous pensons en effet que les divergences de vues dans les deux domaines respectifs s'atténueraient considérablement si l'on reprenait la réflexion à partir de la notion d'*intentionnalité*. Rappelons ici que la violence psychologique faite aux enfants a été traditionnellement conceptualisée à partir des problèmes de développement qu'elle occasionnait chez l'enfant, tandis que les situations de violence psychologique en contexte conjugal ont plutôt été conceptualisées à partir du processus comme tel d'actualisation de la violence, soit l'abus de pouvoir et la domination.

d'attitude ni de comportement et favorise même, par la suite, la répétition incessante du même geste, alors on pourra dire de cette situation qu'elle est violente sur le plan psychologique.

Il faut prendre garde cependant de ne pas confondre cette situation avec le fait de blesser quelqu'un par maladresse, ignorance ou nonchalance. Pour qu'il y ait violence psychologique, il faut toujours que l'effet du comportement (déterminé par la subjectivité de la personne vers qui il est orienté) soit connu par la personne qui en est à l'origine et que celle-ci le *répète intentionnellement* dans le but d'atteindre et de blesser l'autre. C'est pourquoi la définition de la violence psychologique, si l'on ne se réfère qu'à ses manifestations, est en soi limitative et doit être comprise dans le contexte interactionnel dans lequel elle s'actualise⁸.

L'analyse rigoureuse du corpus nous a permis d'établir treize manifestations différentes de la violence psychologique. Autrement dit, celle-ci s'exprime par treize manières différentes de faire, d'être ou de dire qui permettent *d'atteindre une personne et de la blesser sur le plan émotionnel*. Il faut prendre note qu'une manifestation particulière peut se traduire à la fois par un comportement direct, indirect, actif et passif.

8. Au Québec, Lacombe (1990 : 49) dans une étude réalisée pour le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, a déjà traité de cette question dans les termes suivants : «Il y a un facteur déterminant pour identifier la violence conjugale : c'est celui de la constance. Comment, en effet, distinguer la violence conjugale d'une dispute occasionnelle entre conjoints qui dégénère sans qu'on l'ait voulu? Pour parler de violence conjugale, il faut d'une part que ces manifestations soient de plus en plus fréquentes et, d'autre part, que ce soit toujours la même personne, généralement la femme, qui subisse cette violence destinée à l'atteindre dans son entité et dans son intégrité.»

Tableau 1
Les manifestations de la violence psychologique en contexte conjugal

Comportements directs actifs	• Blâmer, critiquer, accuser • Boudier • Contrôler • Dégrader, dénigrer, humilier • Harceler • Intimider • Manipuler • Menacer, faire du chantage • Priver intentionnellement • Suresponsabiliser/déresponsabiliser
Comportements directs passifs	• Simuler l'indifférence • Suresponsabiliser/déresponsabiliser • Priver intentionnellement
Comportements indirects actifs	• Agresser les enfants • Boudier • Dégrader, dénigrer, humilier • Intimider • Manipuler, faire du chantage • Priver intentionnellement
Comportements indirects passifs	• Nier la condition ou les états de l'autre • Priver intentionnellement • Simuler l'indifférence • Suresponsabiliser/déresponsabiliser

Au total, donc, il nous aura été possible de mettre en évidence treize manifestations ou treize expressions différentes de la violence psychologique, c'est-à-dire treize façons de faire, d'être ou de dire qui ont pour effet de blesser l'autre et de lui nuire sur le plan émotionnel. Il est important d'attirer l'attention sur le fait, toutefois, que dans une situation de violence psychologique l'ensemble de ces manifestations ne sont pas forcément présentes. Selon les résultats de notre analyse, il est plus juste de dire que la constellation des manifestations varie grandement d'un couple à l'autre, de même que l'intensité avec laquelle elles vont s'exprimer.

L'apport de notre définition de la violence psychologique

Nous allons maintenant préciser en quoi la définition que nous proposons se distingue des autres définitions de la violence psychologique et ce qu'elle apporte de nouveau sur le plan conceptuel.

En revenant sur les écrits présentés précédemment et en comparant leurs définitions à l'analyse de contenu des dix-neuf entrevues, on peut dire que la définition de la violence psychologique que nous proposons contient certains

éléments de convergence avec les définitions précédentes et des éléments de divergence aussi.

En fait de convergence, soulignons que notre définition, comme toutes celles qui précèdent, suggère qu'il y a un effet négatif associé à la violence psychologique ou, selon le cas, aux manifestations particulières de celle-ci. En termes concrets, nous avons formulé ces effets par l'expression «qui a pour but d'atteindre l'autre personne et de la blesser émotionnellement». Il y a donc consensus quant au fait que la violence psychologique a un effet négatif ou, à tout le moins, indésirable sur la personne qui en est victime.

Par contre, notre définition se distingue des précédentes du fait que nous spécifions l'origine (intentionnalité, répétition) et la nature (active, passive, directe, indirecte) des comportements impliqués. Nous dépassons aussi la seule énumération des manifestations de violence psychologique et de ses conséquences pour situer cette dernière dans le cadre d'une dynamique interactionnelle entre les partenaires. Enfin, la définition que nous présentons comporte une énumération exhaustive et non arbitraire des différentes manifestations susceptibles d'intervenir dans cette dynamique. Notre définition se présente en effet comme étant générique des différentes situations de violence psychologique en contexte conjugal. En affirmant que la violence psychologique est un comportement intentionnel et répétitif pouvant être selon le cas actif ou passif, direct ou indirect, nous situons la violence au-delà de l'agir et du faire pour lui reconnaître toute sa force d'action dans le non-agir, le non-faire (vivre comme si l'autre n'était pas là, ignorer ses besoins, etc.). Cela nous permet aussi de reconnaître les situations de violence psychologique qui passent par un intermédiaire autre que la personne directement visée par le comportement (agresser les enfants, ignorer l'entourage de la personne visée, etc.).

La définition de la violence psychologique que nous proposons, comme toutes celles qui ont été discutées jusqu'ici, rend compte d'un processus brut, de l'organisation de la séquence du geste violent. Cependant, toutes ces définitions ne témoignent pas de la dynamique interactionnelle dans laquelle se vit la violence psychologique. C'est pourquoi nous avons cherché à préciser et à mieux comprendre cette dynamique. Nos efforts se sont soldés par la mise à jour des principaux éléments (*subjectivité*, *intentionnalité* et *répétition*) de la dynamique interactionnelle dans laquelle se vit la violence psychologique en contexte conjugal.

Si l'on considère et si l'on contextualise ces éléments, il est possible de s'affranchir des principales limites imposées par les définitions trop descriptives de la violence. Celle-ci, en effet, ne peut être conceptualisée à partir d'une trajectoire univoque et linéaire, mais elle doit plutôt l'être à partir d'un univers référentiel beaucoup plus large; c'est ce que fournissent, telles que nous les proposons, les constituantes de la dynamique interactionnelle. Nous croyons donc que la définition proposée contribuera certainement à cet éclaircissement conceptuel.

Jocelyn Lindsay
École de service social
Université Laval

Michèle Clément
Étudiante au doctorat
Université de Montréal

RÉFÉRENCES

- ABRIC, J.-C.
 1994 «Les représentations sociales : aspects théoriques», in J.-C. Abris, *Pratiques sociales et représentations*. Paris, PUF : 11-36.
- 1991 «Battered Wives : The Home as a Total Institution», *Violence and Victims*, 6, 2 : 137-149.
- BROWNING, J. et J. Dutton
 1986 «Assessment of Wife Assault with the Conflict Tactics Scale : Using Couple Data to Quantify the Differential Reporting Effect», *Journal of Marriage and the Family*, 48, 2 : 375-379.
- 1987 «Sex Role Attitude and Perception of Psychological Abuse», *Sex Roles*, 16, 5/6 : 227-235.
- 1990 «Woman Abuse in Dating Relationships : The Contribution of Male Peer Support», *Sociological Inquiry*, 60, 33 : 236-243.
- DESLAURIERS, J.-P.
 1991 *Recherche qualitative – Guide pratique*. Montréal, McGraw-Hill.
- EDLESON, J.L. et R.J. Gruzenski
 1988 «Treating Men Who Batter : Four Years of Outcome Data from the Domestic Abuse Project», *Journal of Social Service Research*, 12, 1/2 : 3-22.
- EISIKOVITZ, Z.C. et J.L. Edleson
 1989 «Intervening with Men Who Batter : A Critical Review of the Literature», *Social Service Review*, 63, 3 : 383-414.
- ENGEL, B.
 1990 *The Emotionally Abused Woman. Overcoming Destructive Patterns and Reclaiming Yourself*. New York, Fawcett Columbine.
- FERRARO, K.J.
 1979 «Physical and Emotional Battering : Aspects of Managing Hurt», *California Sociologist*, 2, 2 : 134-149.
- FOLLINGSTAD, D.R., et al.
 1990 «The Role of Emotional Abuse in Physically Abusive Relationships», *Journal of Family Violence*, 5, 2 : 107-120.
- GANLEY, A.L.
 1981 *Court-Mandated Counseling for Men Who Batter : A Three-day Workshop for Mental Health Professionals – Participants Manual*. Washington, DC, Center for Women's Policy Studies.
- GARBARINO, J., E. Guttman et J.W. Seeley
 1986 *The Psychological Battered Child : Strategies for Identification, Assesment, and Intervention*. San Francisco, California, Jossey-Bass.

GAUDREAU, L.

- 1994 *Violence en héritage? Une session sur la violence conjugale au carrefour du féminisme, de la conscientisation et de la pastorale*. Québec, Collectif québécois d'édition populaire.

GONDOLF, E.W.

- 1987 «Changing Men Who Batter : A Developmental Model for Integrated Interventions», *Journal of Family Violence*, 2, 4 : 335-349.
1996 «Women and Violence : Commonalities and Diversities», in B. Fawcett et al. (dir.), *Relations. Theories and Interventions*. Londres, Sage Publications : 7-21.

HART, S.N. et M. R. Brassard

- 1987 «Psychological Maltreatment : Integration and Summary», in M.R. Brassard, R. Germain et N.H. Stuart (dir.), *Psychological Maltreatment of Children and Youth*. New York, Pergamon Press : 254-256.

HART, S.N., R.B. Germain et M.R. Brassard

- 1987 «The Challenge : To Better Understand and Combat Psychological Maltreatment of Children and Youth», in M.R. Brassard, R. Germain et N.H. Stuart (dir.), *Psychological Maltreatment of Children and Youth*. New York, Pergamon Press : 3-24.

HEARN, J.

- 1995 «Men's Violence to Known Women : Men's Accounts and Men's Policy Developments» in B. Fawcett et al. (dir.), *Violence and Gender Relations : Theories and Interventions*. Londres, Sage Publications : 99-114.

HOFFMAN, P.

- 1984 «Psychological Abuse of Women by Spouses and Live-in Lovers», *Women & Therapy*, 3, 1 : 37-47.

HUDSON, W.W. et S.R. McIntosh

- 1981 «The Assessment of Spouse Abuse : Two Quantifiable Dimensions», *Journal of Marriage and the Family*, 43, 4 : 873-885.

JOHNSON, H.

- 1996 *Dangerous Domains : Violence Against Women in Canada*. Toronto, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada, International Thompson Publishing, Nelson Canada.

KANTOR, G.-K. et M. Straus

- 1990 «The Drunken Bum' Theory of Wife Beating», in Murray Straus et Richard Gelles (dir.), *Physical Violence in American Families : Risk Factors and Adaptations to Violence in 8, 145 Families*. New Brunswick, N.J. Transactions : 203-224.

KIRKWOOD, C.

- 1993 *Leaving Abusive Partners*. Londres : Sage Publications.

LACOMBE, M.

- 1990 *Au grand jour*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage.

- LAROUCHE, G.
1987 *Agir contre la violence*. Saint-Laurent, La pleine lune.
- L'ÉCUYER, R.
1985 «L'analyse de contenu : notions et étapes», in J.P. Deslauriers (dir.), *Les méthodes de la recherche qualitative*. Sillery, Les Presses de l'Université du Québec : 49-65.
- LINDSAY, J., F. Ouellet et M.-C. Saint-Jacques
1991 *Les groupes de traitement pour conjoints violents*. Québec, Centre de recherche sur les services communautaires.
- MARTIN, D.
1976 *Battered Wives*. San Francisco, Glide.
- MOSCOVICI, Serge
1972 *Introduction à la psychologie sociale*. Paris, Librairie Larousse.
- MURPHY, C.M. et M. Casardi
1993 «Psychological Aggression and Abuse in Marriage», R. L. Hampton et T. P. Gullota, *Family Violence : Prevention and Treatment*. Newbury Park (CA), Sage Publications : 86-112.
- NICARTHY, G.
1986 *Getting Free : A Handbook for Women in Abusive Relationships*. Seattle, W.A. Seal Press.
- OUELLET, F., J. Lindsay et M.-C. Saint-Jacques
1993 *Évaluation de l'efficacité d'un programme de traitement pour conjoints violents*. Sainte-Foy, Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires.
1994 «Une évaluation de programme à multiples facettes : l'intervention auprès des conjoints violents», *Santé mentale au Québec*, 19, 1 : 195-224.
- RAYMOND, B., I. Gillman et M. Donner
1978 *Psychological Abuse Scale*. Hampstead, N.Y., Hofstra University, document non publié.
- SMITH, M.D.
1990 «Patriarchal Ideology and Wife Beating : A Test of a Feminist Hypothesis». *Violence and Victims*, 57-273.
- STEIN, K.G.
1982 *Development and Validation of a Woman's Marital Psychological Abuse Scale*. Hampstead, N.Y., Hofstra University.
- STETS, J.E.
1991 «Psychological Aggression in Dating Relationships : The Role of Interpersonal Control», *Journal of Family Violence*, 6, 1 : 97-114.

STRAUS, M.A.

- 1986 «Physical Violence in American Families : Incidence Rates, Causes, and Trends», in D.D. Knudsen et J.L. Miller (dir.), *Abused and Battered. Social and Legal Responses to Family Violence*. New York, A. de Gruyter : 17-34.
- 1990 «Measuring Intrafamily Conflict and Violence : The Conflict Tactics (CT Scales)», in M.A. Straus et R.V. Gelles (dir.), *Physical Violence in American Families*. New Brunswick, Transaction Publishers : p. 127-143.

SUGARMAN, B.B. et S.L. Frankel

- 1996 «Patriarchal Ideology and Wife-Assault : A Meta-Analytic Review», *Journal of Family Violence*, 1, 1 : 13-40.

THOMPSON, S.E.

- 1989 *Components of Psychological Abuse of Female Victims in Domestic Violence*. Thèse de doctorat. Denton, Texas, Texas Woman's University.

WALKER, L.E.

- 1979 *The Battered Women*. New York, Harper and Row Publishers.
- 1984 *The Battered Woman Syndrome*. New York, Springer Publishing Company.

WELZER-LANG, D.

- 1992 *Arrête! Tu me fais mal! La violence domestique, 60 questions, 59 réponses*. Montréal, VLB éditeur.

YLLÖ, K. et M. Bograd

- 1988 *Feminist Perspectives on Wife Abuse*. Newbury Park, California, Sage Publications.